



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
**Date de la convocation :** 18/03/2022  
**Date d'affichage :** 28/03/2022

**DELIBERATION N° 004-2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-quatre mars à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, Fabien SCHURRER.

**Absents :** Cindy CIECIERSKI et Bernard ROQUE.

**Pouvoirs :** Cindy CIECIERSKI à Jean-Luc CARMINATI.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**REVITALISATION CENTRE ANCIEN TRANCHE 2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la première tranche effectuée concernant le projet « Revitalisation du centre ancien », la seconde tranche des travaux peut être mise en place.

En effet, la revitalisation du centre ancien vise plusieurs objectifs : valoriser le quartier et l'oxygéner, ouvrir un passage entre la rue des Lavoires et la rue des Closes, créer des cheminements doux et une placette piétonne, et enfin recréer un lieu de rencontres et de convivialité au cœur du village.

Le montant global de la tranche 2, soit **469 480.17€ HT**, est décomposé comme suit :

- Travaux : 441 640.17€ HT
- Maîtrise d'œuvre : 27 840 € HT

Compte tenu de l'importance de cette somme, pour financer ce projet, il convient de solliciter l'aide de l'État, de la Région et du Département.

Monsieur le Maire demande l'approbation de ce projet et l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de ces institutions.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**VALIDE** la réalisation de l'opération dont le montant s'élève à 469 480.17 € HT (travaux + études) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État, de la Région et du Département pour réaliser ce projet.

Acte rendu exécutoire le 25/03/2022  
Après dépôt en Sous-Préfecture le 25/03/2022  
et publication ou notification du 28/03/2022

*Yves Robin*



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.